



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 MAI 2021

La réunion a débuté à 18h00 sous la présidence du Maire, M. Séverin MEDORI.

### **Conseillers présents :**

Mme Patricia ROSSI, 2<sup>ème</sup> adjoint  
M. Jean-Marc NICOLAI, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Isabelle CALENDINI  
M. Mathieu DAGREGORIO  
Mme Marine DAIDERI  
Mme Aurélia DENEUBOURG  
M. Xavier GIACOBETTI  
Mme Christelle GROSSI  
M. Louis SEMIDEI  
M. Michel SINIBALDI

### **Conseillers absents et représentés :**

M. Paul GIACOMETTI, pouvoir donné à M. Xavier GIACOBETTI  
M. Pierre ROSSI, pouvoir donné à M. Séverin MEDORI

### **Conseiller absent :**

Mme Dominique FILIPPI  
Mme Muriel MASSE, 4<sup>ème</sup> adjoint

### **Secrétaire de séance :**

Mme Patricia ROSSI

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 02 avril 2021 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages. Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

## **Ordre du jour :**

- ▶ Restructuration du réseau d'éclairage public au village : demande de financement
- ▶ Marché de travaux de la construction de la salle polyvalente : Avenant n° 01- lot 1 : Terrassement-Gros Œuvre
- ▶ Participation des frais de transports du second parent accompagnant d'enfant malade devant se faire soigner sur le continent.
- ▶ Motion demandant à l'état de respecter les engagements pris devant les Corses, et de modifier l'article 5322-10-7 de la sécurité sociale par décret, relatif à la prise en charge des frais de transports du second parent accompagnant d'enfant malade devant se faire soigner sur le continent.
- ▶ Marché de travaux pour la construction de la mairie annexe Casa CUMMUNALE : Avenant 01- lot 1- Terrassement Gros oeuvre
- ▶ Questions diverses

### **Délibération n°1** : Travaux de restructuration du réseau d'éclairage public au village : Demande de financement

Le maire présente au conseil municipal le projet de restructuration du réseau d'éclairage public au village.

Pour répondre à des contraintes techniques, du fait de l'absence de ligne électrique et dans un souci d'économie d'énergie et de respect de l'environnement, le Maire propose d'installer des candélabres solaires entre le hameau de MONTE et l'entrée du village.

Le projet comprend la fourniture et la pose de 8 candélabres solaires pour un montant de 20 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- ▶ Etat/ DSIL = 12 000 € soit 60%
- ▶ Collectivité de Corse = 4 000 € soit 20%
- ▶ Commune = 4 000 € (part contributive)

**Vote à l'unanimité** pour le projet de mise en place de candélabres solaires au village ainsi que son plan de financement.

### **Délibération n°2** : Marché de travaux pour la construction de la salle polyvalente Casa di a spartera Avenant n° 01- Lot 01- terrassement-Gros oeuvre

Le maire expose au conseil municipal que des sujétions techniques imprévues sont apparues et que des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne marche du projet

Les travaux complémentaires sont d'un montant de 12 019 € HT soit 13 220.90 € TTC, ce qui représente une augmentation de 18.335 % du marché initial.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal **vote à l'unanimité pour** :

- ▶ approuver l'avenant n° 01 dans le cadre du marché de travaux de construction de la salle polyvalente pour le lot 1 terrassements Gros oeuvre d'un montant de 12 019 € HT soit 13 220.90 € TTC, représentant une augmentation de 18.33 % du marché initial pour l'entreprise SARL CRC RAMPA.
- ▶ autoriser le maire à signer l'avenant n° 01 pour le lot 1- Terrassement gros oeuvre dans le cadre du marché des travaux de construction de la salle polyvalente portant le montant du nouveau marché à 77 574 € HT soit 85 331.40 € TTC. Ces dépenses en résultant seront imputées au budget général de la Commune.

**Délibération n°3** : Soutien à la demande de l'association INSEME pour la prise en charge par l'Etat des déplacements du second accompagnant d'enfants malades

Le maire expose au conseil municipal :

L'association INSEME a demandé la prise en charge du second accompagnant d'un enfant malade contraint de rejoindre le continent. Le gouvernement avait pris cet engagement en annonçant la mise en place d'un décret avant de se rétracter, fin avril.

Après cette annonce, l'association a demandé aux élus locaux de voter des délibérations pour soutenir le décret afin de tenir compte de la spécificité de la Corse, territoire insulaire et qu'un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents auprès de lui jour et nuit.

Depuis juillet 2019, à la demande de Mme BUZIN, à titre dérogatoire et transitoire jusqu'en 2022, dans l'attente du décret, les CPAM et la MSA de Corse ont mis en place le remboursement de ces billets via leurs fonds d'action sanitaire et sociale, dans le cadre d'un dispositif extra-légal et temporaire.

Lors de sa venue en Corse, le 9 septembre 2020, le Président de la République a expressément et publiquement annoncé la parution imminente du décret tant attendu.

**Vote à l'unanimité pour :**

- ▶ Apporter son soutien à l'Association INSEME dans son combat pour soutenir les familles qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale.
- ▶ Demander à l'Etat de respecter les engagements pris devant les Corses, notamment au travers des interventions de sa ministre de la Santé en 2019 et du Président de la République en 2020 en adoptant un nouveau décret pérennisant cette modalité.

**Délibération n°4** : Prise en charge par la commune des frais de transport du second accompagnant d'un enfant malade de moins de seize ans.

Le Maire expose au conseil municipal :

Au moment où l'Etat semble revenir sur son engagement de publication d'un décret rendant pérenne la prise en charge du billet du second accompagnant, et vue l'importance d'être autour de son enfant dans ces moments difficiles, la Commune participera à la prise en charge du second accompagnant jusqu'à la publication définitive du décret comme expressément et publiquement annoncé par le président de la république, dès lors qu'il y aurait un recul de la situation actuelle matérialisée par la rupture de la prise en charge du second accompagnant.

**Vote à l'unanimité pour** ce soutien financier dans l'attente d'un décret rendant pérenne cette prise en charge et ce à compter de 2022.

**Délibération n°5** : Marché de travaux pour la construction de la mairie annexe-Casa CUMMUNALE-Avenant 01- lot 1- Terrassement-Gros oeuvre

Le maire expose au conseil municipal que des sujétions techniques imprévues sont apparues et que des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne marche du projet. Des

travaux complémentaires d'un montant de 8115 € HT soit 8926,50 € TTC représentent une augmentation de 5,96 % du marché

**Vote à l'unanimité pour :**

► Approuver l'avenant n° 01 dans le cadre du marché de travaux de construction de la mairie annexe pour le lot 1 terrassements Gros œuvre d'un montant de 8115 € HT soit 8926,50 € TTC, représentant une augmentation de 5,96% du marché initial pour l'entreprise SAS PJP CONSTRUCTION

► Autoriser le maire à signer l'avenant n° 01, pour le lot 1- Terrassement gros oeuvre dans le cadre du marché des travaux de construction de la mairie annexe Casa Cummunale portant le montant du nouveau marché à 144284,01.€ HT soit 158 712,41 € TTC

► Les dépenses en résultant seront imputées au budget général de la Commune.

**Questions diverses** : NEANT

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 19H30

Secrétaire de séance,

Patricia ROSSI

Le Maire,

Séverin MEDORI

